068-226800019-20111215-0000008895-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication: 22/12/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2011-13-3-6

Séance du jeudi 15 décembre 2011



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/IV-3è/28 du Conseil Général du 22 juin 2007 relative à la modification des règles de répartition du programme des Amendes de Police,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide, au titre du programme 2011 de répartition du produit des Amendes de Police les opérations figurant sur la liste jointe en annexe au rapport pour un montant de 1 445 €;
- Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DÉCEMBRE 2011

Amendes de police PROGRAMME 2011

| N° Opération | Maître d'ouvrage | Montant | Taux | Montant de la |
|--------------|---|-----------------|-------|---------------|
| | Libellé de l'opération | Subventionnable | Taux | subvention |
| | ASPACH-LE-HAUT | 10 886,00 | 12% | 1 306,00 |
| APO03840 | Parking, place de Rochetoirin + signalisation horizontale rue de l'Eglise | | | |
| APO03849 | FORTSCHWIHR Deux miroirs le long de la RD 9 I | 534,00 | 26% | 139,00 |
| | | | Total | 1 445,00 |